

Intervention ouverture formation du CIFAF (Madame Elise ZAHI, Attachée de programme à la Direction des affaires politiques et de la gouvernance démocratique à l'OIF)

6 septembre 2022 – Abidjan, Palm Club Hôtel

Monsieur le Bâtonnier de Côte d'Ivoire,

Monsieur le Bâtonnier et Directeur du CIFAF, Me Migan,

Maîtres,

Chers élèves avocats

Chers participants à la formation en présentiel et en ligne,

J'ai l'honneur aujourd'hui d'intervenir au nom de la Directrice par intérim des affaires politiques et de la gouvernance, de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Je ne prendrai que peu de votre temps, pour témoigner de notre joie de voir cette formation s'ouvrir aujourd'hui. Le CIFAF est un de nos partenaires de longue date. Dans un excellent esprit de coopération, il sait répondre présent lorsque nous sollicitons son réseau et son expertise.

Ainsi, les thématiques abordées lors de la formation, que vous allez suivre, ne sont pas anodines. La lutte contre la désinformation et la protection des défenseurs des droits de l'Homme sont au nombre des priorités de l'OIF et de son action.

Depuis la Déclaration de Bamako (2000), puis celle de Saint Boniface (2006), la Déclaration d'Erevan (2018) et la Stratégie numérique en 2021, la Francophonie prend la mesure du défi que constitue la désinformation pour nos sociétés.

Lors de la 40^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie en mars dernier, les ministres avaient notamment exprimé leurs préoccupations face à la montée de la désinformation comme facteur de déstabilisation des sociétés francophones et de leurs institutions. Ils ont souligné le manque de moyens des pouvoirs publics pour lutter

efficacement contre ce phénomène et encouragé l'OIF à poursuivre son action en matière de lutte contre la désinformation.

Cette action s'organise autour de 4 axes : la vérification des faits ; les politiques publiques ; l'éducation aux médias et la recherche.

Notre objectif est de renforcer la résilience de nos Etats face aux désordres de l'information.

La complexité d'appréhension des phénomènes de désinformation, varie selon les contextes et cette complexité rend la définition juridique de la désinformation particulièrement délicate. Une difficulté notamment liée à l'équilibre difficile à trouver entre l'efficacité des mesures de lutte contre la désinformation et la préservation du principe supérieur de la liberté d'expression.

Nous saluons donc le choix du pays de cette formation délocalisée et les efforts fournis ici en Côte d'Ivoire pour le développement d'un arsenal juridique contre les fausses nouvelles. Et nous réjouissons que la formation d'aujourd'hui puisse le rendre, au plus grand nombre, clair dans sa portée, son sens et son effet.

Votre position d'avocat est charnière dans la poursuite de cet objectif : premièrement en matière de protection de la liberté d'expression et puis par une réponse collective : en encourageant la réalisation d'un travail commun pour définir la « désinformation », tout en recouvrant des réalités différentes selon les contextes.

Je vous invite notamment à consulter la plateforme francophone des initiatives de lutte contre la désinformation « ODIL », qui a été lancée le 31 mars dernier. Elle vise à fédérer, mobiliser et valoriser l'ensemble des acteurs engagés dans la lutte contre la désinformation ; via notamment le partage de politiques publiques adoptées dans l'espace francophone et de rapports produits.

Pour cette thématique, comme pour celle dispensée demain sur la protection des défenseurs des droits de l'Homme, nous comptons sur votre engagement pour mettre votre savoir-faire et vos compétences au service de ceux œuvrant pour la défense des objectifs ici présentés. Des

listes d'avocats formés, seront établies, sous réserve de votre accord. Elles pourront utilement servir aux organismes de vérification des faits et d'éducation aux médias, ainsi qu'aux défenseurs de droits de l'Homme à la recherche de conseil ou d'appui contentieux.

Dans la perspective de futures collaborations, il y a lieu de constater et de partager avec vous que les formations peuvent parfaitement s'inscrire dans la stratégie numérique pour 2026, adoptée en décembre dernier par les Etats membres de l'OIF. Utilisant la transformation numérique comme outil de développement au service des populations, nous serons donc sensibles, dans les années à venir, tout développement d'outils numériques de formation pour les acteurs judiciaires, dont les avocats.

Nous sommes heureux d'être associés à l'organisation de cette formation et nous vous confirmons toute l'attention et la disponibilité de la Francophonie pour accompagner, encourager et relayer vos actions et réflexions.

Vous remerciant pour votre attention et votre mobilisation, je vous souhaite de productives journées de formation.